

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1910)

**Heft:** 101

**Rubrik:** Communications du Comité central

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 30 juillet 1910, au Kunsthaus à Zurich.  
Sont présents: MM. Hodler, président central, Emmenegger, Hermenjat, Mangold, Righini, Röthlisberger, Silvestre et Loosli, secrétaire central.

Le Comité prend connaissance de la démission de M. Frédéric Stoll, membre actif de la section de Paris.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, et l'on rectifie le fait que la proposition de loterie en faveur des inondés ne provient pas de M. Emmenegger, mais de M. Righini, qui l'a émise au nom de la section de Zurich. De plus on constate que par une erreur le dernier numéro de „L'Art Suisse“ porte la date du 1<sup>er</sup> août, et le rédacteur est prié de faire paraître une rectification dans le prochain numéro. Suit la communication de M. Weber, lequel, dans le dernier numéro, a été signalé comme membre nouveau, appartient depuis long-temps à la Société, se nomme Jean et non pas Emile et n'avait fait que changer d'adresse.

Après une discussion fort nourrie, le Comité central laisse tomber son projet de faire une exposition ou une loterie en faveur des inondés, parce qu'il est établi que cette entreprise coûterait trop d'argent et de temps pour arriver à un résultat, lequel probablement serait assez maigre.

Le secrétaire central donne connaissance d'un rapport concernant l'amélioration des conditions de concours de sculptures pour les monuments publics. Basé sur les expériences faites avec les derniers concours, et surtout celui du monument international des télégraphes, il propose de convoquer un congrès international de sculpteurs pour l'élaboration d'un programme de concours normal qui servirait de base aux concours futurs. Il demande en outre que ce programme contienne entre autres les dispositions suivantes:

1. Que les jurys se composent dans leur majorité d'artistes, nommés par les concurrents eux-mêmes, et qu'il soit permis aux concurrents pour tous les concours de monuments, lesquels, dans leur exécution définitive, mesurerait plus de 5 mètres dans l'une des trois dimensions, que l'on admette des maquettes mesurant moins que le dixième traditionnel de l'exécution définitive. Le secrétaire central réfère en outre sur les derniers concours émis, notamment sur celui du monument universel des télégraphes, qui a choqué la plupart des sculpteurs par les dispositions étroites et peu rationnelles de son programme, de sorte qu'un grand nombre des meilleurs sculpteurs suisses ont renoncé à participer à ce concours. Le Comité central, après une discussion détaillée de la question, conclut que la proposition du secrétaire concernant un congrès international de sculpteurs n'est pas opportune en ce moment et la rejette; par contre il décide de s'adresser à nos membres sculpteurs et architectes et les prie, de formuler individuellement leur désiderata par écrit d'ici à 6 semaines auprès du secrétaire central. De plus on décide d'adresser de la part du Comité central une lettre de protestation au comité du monument des télégraphes.

Le Comité central prend connaissance du décès de M. le docteur Albert Anker, à Anet, membre honoraire de notre société depuis de longues années, et charge le secrétaire de lui consacrer une nécrologie dans le prochain numéro de „L'Art Suisse“, illustré, si possible, de la reproduction de quelques-unes des œuvres du défunt.

On discute ensuite la proposition de la section de Paris, demandant qu'à l'avenir chaque membre de la Société aurait le droit de se faire représenter par une œuvre au moins aux expositions que notre Société organisera en Suisse. Après une discussion approfondie le Comité central décide qu'en principe les membres de la Société auront toujours droit à une œuvre aux expositions organisées par notre Société en Suisse. Pourtant, le Comité se réserve le droit de retourner aux frais de l'exposant les œuvres supplémentaires envoyées à ses risques et périls et qui n'auraient pas été acceptées par le jury.

Sur la demande de M. Emmenegger, la correspondance concernant l'exposition de Budapest sera soumise à la prochaine séance du Comité central. M. Emmenegger blâme avec raison l'augmentation du prix des œuvres exposées indiquée dans le catalogue par la direction hongroise de notre exposition, et émet le désir qu'à l'avenir le secrétaire central soit saisi des épreuves des catalogues de nos expositions à l'étranger avant d'accorder le bon à tirer.

M. Hodler fait la communication que M. Giron est rentré dans la section de Genève de notre Société.

Pour ce qui concerne la position de M. Girardet dans notre Société, M. Silvestre s'en informera et soumettra le résultat de son enquête au secrétariat central.

Une circulaire sera adressée sous peu aux caissiers des sections, leur demandant de se mettre en règle avec la caisse centrale. Cette circulaire, que rédigera M. Emmenegger, sera de plus imprimée dans „L'Art Suisse“.

Le prochain numéro „de L'Art Suisse“ sera daté du 1<sup>er</sup> août, étant donné que le dernier numéro a été par erreur faussement daté.

Le Comité central prend connaissance du fait, que le terme de la déclaration provisoire d'adhésion à l'exposition internationale des Beaux-Arts à Rome a été prolongé sur sa demande jusqu'au 25 août. Le secrétaire est chargé de porter ce fait à la connaissance des membres dans le prochain numéro de „L'Art Suisse“.

### Le secrétaire central:

C. A. Loosli.

## Le manque de place à la X<sup>e</sup> exposition nationale des Beaux-Arts (Salon) à Zurich.

Monsieur Burkhard Mangold, président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, nous écrit:

„Dans les journaux l'on trouve partout l'information que les  $\frac{2}{3}$  des œuvres d'art envoyées ont dû être refusées faute de place. Il serait peut-être opportun d'apporter à cette information une rectification dans le prochain numéro de „L'Art Suisse“.